

Le 24 novembre 2005

Madame la Ministre Carole Th  berge
Minist  re de la Famille, des A  n  s et de la condition f  minine
425, rue Saint-Amable, 4  me   tage
Qu  bec (Qu  bec) G1R 4Z1

Madame la Ministre,

En tant que m  re de deux enfants et parent administrateur du CPE Ste-Justine je vous   cris ce soir pour vous faire part de mon inqui  tude    l'  gard des changements mis de l'avant dans le projet de loi 124.

Je suis utilisatrice de mon CPE depuis 5 ans et mes enfants fr  quentent l'installation et le milieu familial reli      mon CPE.

Au cours des derni  res semaines, je ne cesse de me questionner sur ce que vous tentez de faire avec ce projet de loi et je m'efforce de comprendre les raisons qui motivent tant de bouleversements.

Est-ce une remise en question de nos comp  tences    titre de parents administrateurs ? Est-ce que les parents qui fr  quentent le milieu familial devraient avoir moins d'attente en mati  re de qualit   de service et aucun pouvoir de d  cision ?

Notre conseil d'administration (compos   de 10 membres dont 7 parents et un repr  sentant du centre hospitalier) fait preuve d'une saine gestion, offre des places    temps partiel depuis plus de 25 ans et vient tout juste d'achever le d  veloppement de 50 places en milieu familial. Nos responsables de garde et leurs familles sont int  gr  s dans les f  tes, sorties et spectacles du CPE parce que nous souhaitons en tant que parents que nos enfants en profitent et que l'expertise circule d'un mode de garde    l'autre.

Qu'avons-nous donc fait Madame la Ministre pour voir r  duite    ce point notre autonomie de gestion ? Avez-vous suffisamment r  fl  chi ? Avez-vous   t   suffisamment inform  e ? Savez-vous l'implication b  n  vole que les parents ont investie    soutenir le d  veloppement d'un r  seau semblable ? Avez-vous discut   avec les principaux acteurs, partenaires, chercheurs qui ont soutenu la mise en place de cette structure en 1997 ? Avez-vous visit   les CPE et questionn   les parents administrateurs sur la fa  on dont est coordonn  e et soutenue la garde en milieu familial ? Savez-vous que nous en   prouvons beaucoup de fiert   ?

Je ne sais Madame la Ministre si vous avez des enfants mais je vous demande quels sont ou quels seraient vos propres standards de qualit   en tant que m  re dans le choix d'un service de garde ? Je ne crois pas que la diminution du soutien p  dagogique et le fait de briser les liens de confiance et de proximit   entre votre CPE et votre milieu familial r  pondent    vos attentes ... du moins, permettez-moi d'en douter.

En tant que parent utilisateur du milieu familial, j'ai observ   de tr  s pr  s ces liens privil  gi  s entre ma responsable de garde et notre CPE. En tant qu'administrateur, j'ai pris connaissance et soutenu un plan d'action orienter vers la **promotion** d'activit  s de soutien r  pondant aux besoins

des responsables de garde et tenant compte également de la réalité des familles de Côte des Neiges.

Savez-vous à quel point il était rassurant pour moi de savoir que mon CPE, pour lequel j'éprouvais une totale confiance (mon premier enfant fréquentait l'installation depuis 2 ans) avait lui-même reconnu la responsable de garde à qui j'ai confié mon 2ème enfant. Je savais que les valeurs et les compétences que je recherchais chez la personne qui prendrait soin de mon fils correspondaient à mes valeurs et à celles prônées par mon CPE. Mon enfant présentait des allergies alimentaires multiples qui me rendaient, à prime abord, très inquiète à l'idée que mon deuxième enfant fréquente le milieu familial. Mais je savais ma RSG pouvait obtenir tout le support nécessaire et immédiat de la part de mon CPE afin d'assurer la sécurité et le bien être de mon enfant.

Madame la Ministre, avec la création de vos bureaux coordonnateurs, qui sera au bout du fil ? Dans quels délais répondrez-vous aux questions des parents et des responsables de garde ? Que sauront-ils des besoins et de la réalité des familles qui fréquentent les CPE de Côte des Neiges implantés depuis de longues années et qui travaillent en concertation avec le CLSC pour mieux répondre aux besoins des familles.

Comment seront accueillis les parents qui intègrent un enfant en milieu familial ? Nous avons décidé que notre directrice pédagogique se devait d'accueillir toute les familles qui fréquentent nos services de garde en milieu familial .Moi, je connais ma directrice pédagogique, je connais son numéro de téléphone par cœur, je sais où est son bureau, étant en plus dans mon milieu de travail je descends 3 étages et j'y suis. Nos enfants étant petits, vulnérables et précieux, il ne peuvent être traités comme un dossier d'archive derrière lequel les adultes s'ignorent.

Je répète ma fierté devant le beau travail de notre CPE envers ses responsables de garde. Des réévaluations annuelles positives et respectueuses du travail accompli, des rencontres fréquentes pour parler du programme éducatif et partager les bons coups, des projets de mallettes pédagogiques pour favoriser le travail en multi âge, du soutien personnalisé, de la formation gratuite tantôt offerte par la directrice pédagogique ou par une éducatrice de l'installation.

Savez-vous que la grande majorité des responsables de garde de Côte des Neiges sont nouvelles dans le métier, qu'elles accueillent une grande majorité d'enfants allophones pour lesquels (tout comme les éducatrices des installations) elles ont besoin de soutien. Savez-vous que la table de concertation de la petite enfance de CDN organise des formations gratuites offertes à chaque année par des orthophonistes à tous les intervenants et aux familles.

Je vous prie Madame La Ministre de prendre votre temps, je vous invite à vous rapprocher de nous avant d'enclencher ce recul dans la qualité que nous avons mis en place pour nos enfants.

Nous ne pouvons demander à l'enfant qui est fier de ses premiers pas de faire marche arrière et se remettre à quatre pattes... ça ne fait pas de sens.

Claude Belleville, Bc Inf.
Infirmière de recherche CHU Sainte-Justine
Membre du C.A. du CPE Sainte-Justine